

# ASSOCIATION LES LAURIERS

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 décembre 2024

### PROCES VERBAL

Les membres de l'Association « Les Lauriers » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire le mardi 10 décembre 2024 à 18h30 à Lauret à la Maison des Jeunes, pour faire le bilan de la saison 2023-2024 (01/09/2023-31/08/2024) et fixer les orientations pour 2024-2025.

Une liste d'émargement a été dressée : on a dénombré **13 membres actifs présents**, et **29 membres actifs représentés par un pouvoir**, soit un total de **42 votants**. Par rapport aux **127 membres actifs à jour de leur cotisation** à la date de cette Assemblée Générale, cela représente un **taux de participation de 33.1 %**.

Le **quorum de 25%** fixé par les statuts étant dépassé, l'Assemblée Générale a pu valablement se tenir et délibérer.

L'Assemblée a été présidée par Christian HERBACH, Président en exercice, et Alain JOLY a été désigné secrétaire de séance.

Le Président a rappelé l'ordre du jour figurant sur la convocation adressée aux adhérents le 10/11/2024 :

1. Rapport moral et d'activité 2023-2024, perspectives et projets pour 2024-2025
2. Rapport financier 2023-2024, budget prévisionnel 2024-2025
3. Cotisations 2025-2026
4. Election pour le renouvellement partiel du Conseil d'Administration
5. Questions diverses

Présentation orale a été faite du rapport moral et d'activité, du rapport financier et du projet de budget 2024-2025 validé par le Conseil d'Administration. Le projet de tarif de cotisations pour la saison 2025-2026 a été exposé. Puis présentation a été faite des 5 candidatures reçues pour le renouvellement partiel du Conseil d'Administration où 6 postes étaient à pourvoir. Enfin la proposition concernant les délégations de signatures a été présentée.

La réunion s'est poursuivie par un débat entre les participants sur ces différents points, et à 21h, plus personne ne demandant la parole, le Président a clos les échanges et mis au vote les cinq résolutions qui suivent.

### Première résolution :

L'Assemblée approuve par 42 voix et 0 abstention le **rapport moral et d'activité** du Président sur le bilan de la saison 2023-2024 et les orientations générales pour 2024-2025.

### Deuxième résolution :

L'Assemblée approuve par 42 voix et 0 abstention le **rapport financier** du Trésorier, clôt et valide les comptes de l'exercice 2023-2024, donne quitus au Conseil d'Administration sur sa gestion de cet exercice, et adopte le budget prévisionnel 2024-2025 présenté dans ce rapport.

### Troisième résolution :

Pour les cotisations 2025-2026, il a été décidé par 42 voix et 0 abstention, afin de faire face à l'augmentation attendue des charges, de relever le tarif de l'adhésion-club à 20€, et celui du libre accès aux courts en tennis-loisir à 40€. En école de tennis les tarifs des cours et la remise familiale de 10% restent inchangés et l'accès aux courts toujours offert.

<b>Cotisations Lauriers 2025-2026</b>			
(du 01/09/2025 au 31/08/2026)			
<b>TARIFS ADHERENTS</b>			<b>€</b>
<b>Adhésion club</b>	<b>Obligatoire avant toute activité</b>	<b>par personne</b>	<b>20</b>
<b>Licence-Assurance FFT</b> (obligatoire) *	Jeune 3-6 ans (né entre 2021 et 2018)	par personne	13
	Jeune 7-18 ans (né entre 2017 et 2006)	par personne	23
	Adulte (né en 2005 et avant)	par personne	33
<b>Tennis-loisir</b>	<b>Libre accès aux courts (1 clé par foyer) **</b>	<b>par foyer</b>	<b>40</b>
<b>Tennis-école</b> (loisir et compétition inclus)	Baby-tennis 3-5 ans (25 x 45')	par personne	135
	Baby-tennis 3-5 ans 2ème séance hebdo (25 x 45')	par personne	110
	Jeunes 1h (25x1h)	par personne	165
	Jeunes 1h, 2ème séance hebdo (25x1h)	par personne	130
	Jeunes 1h30 (25x1h30)	par personne	210
	Jeunes 1h30, 2ème séance hebdo (25x1h30)	par personne	170
	Adulte 1h (25x1h, 4p)	par personne	210
	Adulte 1h, 2ème séance hebdo (25x1h, 4p)	par personne	170
	Adulte 1h30 (25x1h30, 4p)	par personne	300
	Adulte 1h30, 2ème séance hebdo (25x1h30, 4p)	par personne	240
Préparation physique jeunes et adultes 1h (25x1h)	par personne	125	
<b>Remise familiale : 10% sur total des cours à partir de 2 personnes différentes inscrites en école</b>			

\* dispense si joueur déjà licencié FFT dans un autre club (sur fourniture attestation de licence à jour pour la saison)

\*\* clé d'accès aux courts 1 seule fois par foyer, et offerte dès première inscription en école de tennis afin de permettre de jouer en dehors des cours

<b>TARIFS NON-ADHERENTS</b>			<b>€</b>
<b>Location court de tennis</b> (base 5€/h)	Carte famille 10h sur la saison	par foyer	50
	Carte famille 5h sur la saison	par foyer	25
	Carte famille estivants forfait 1 semaine en juillet-août	par foyer	15
	Cartes professionnels de Lauret/Valflaunès (gîtes, auberge...) :		
	• 20h sur la saison	par entreprise	100
• 10h sur la saison	par entreprise	50	

#### Quatrième résolution :

L'Assemblée voté par 42 voix et 0 abstention le renouvellement partiel du Conseil d'Administration (6 postes à pourvoir : 4 en fin de mandat, 2 démissions) en élisant pour une durée de deux ans les 5 candidats déclarés suivants :

- 3 administrateurs sortants arrivés en fin de mandat et candidats à leur propre réélection : **GAWRYSIAK Gérard, GRIT Claudine, JOLY Alain** ,
- 2 nouveaux candidats : **GABORIT-MANCINI Nadège, VILLE Karine.**
- Les 5 élus s'ajoutant aux 6 administrateurs en cours de mandat forment donc un nouveau Conseil d'Administration de **11 membres** dont la composition est la suivante :

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2024-2025	
1.	GAWRYSIAK Gérard
2.	GABORIT-MANCINI Nadège
3.	GRIT Claudine
4.	HERBACH Christian
5.	JAECK Mélanie
6.	JEUNET Florian
7.	JOLY Alain
8.	NAGEL Sharon
9.	PEREZ Sébastien
10.	VIALA Pierre
11.	VILLE Karine

#### Cinquième résolution :

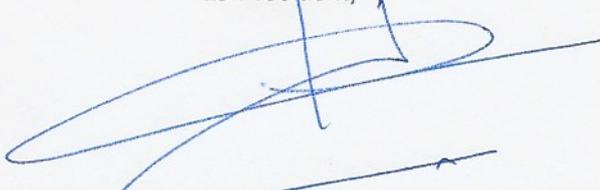
L'Assemblée a décidé, par 42 voix et 0 abstention, de renouveler comme représentants de l'Association habilités à gérer les comptes bancaires de l'Association et à avoir délégation de signature, les trois administrateurs suivants :

- **GRIT Claudine**
- **HERBACH Christian**
- **JOLY Alain**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h. De cette Assemblée, il est dressé le présent procès verbal signé par le Président et le Secrétaire de séance.

Fait à Lauret le 10 décembre 2024.

Le Président,



Christian HERBACH

Le Secrétaire de séance,



Alain JOLY